



Israël «I doit mettre fin à l'impunité pour actes de torture et mauvais traitements à des experts de l'ONU

Description

GENEVE (8 février 2021) – Des experts* en droits de l'homme de l'ONU ont exhorté aujourd'hui Israël à assurer la responsabilité pour actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants universellement interdits par le droit international.

Cet appel arrive après que le Procureur Général ait mis fin le mois dernier aux enquêtes sur les « techniques d'interrogatoire renforcées » utilisées par l'Agence de Sécurité d'Israël contre Samer Al-Arbeed, détenu en 2019 pour soupçon d'implication dans l'explosion d'une bombe.

« Nous sommes inquiets de voir qu'Israël a failli poursuivre, punir et réparer les tortures et mauvais traitements infligés à Mr. Al-Arbeed. S'occuper de ce genre d'abus n'est pas laissé à l'appréciation du Gouvernement ou du système judiciaire, mais constitue une obligation absolue selon le droit international », ont dit les experts.

Al-Abeed était en bonne santé lorsqu'il a été arrêté le 25 septembre 2019 après une prétendue attaque, en août en Cisjordanie occupée, au cours de laquelle une jeune Israélienne de 17 ans a été tuée et son père et son frère blessés. Dans les 48 heures, Al-Arbeed a été hospitalisé avec des blessures mettant sa vie en danger à la suite de mauvais traitements et il souffre maintenant d'une condition physique et psychologique irréparable.

« Nous craignons que l'utilisation des dites « techniques d'interrogatoire renforcées » ou « mesures exceptionnelles » pendant l'interrogatoire ait semblé-t-il conduit à des aveux forcés, ce que l'interdiction universelle de la torture et des mauvais traitements vise à empêcher », ont dit les experts.

« Accorder à des agents individuellement la défense de nécessité contre la poursuite criminelle est une grave faille dans le système judiciaire israélien qui excuse dans les faits l'interrogatoire forcé de personnes suspectées de posséder des informations sur des opérations militaires. Cette défense fourvoyée garantit de facto l'impunité pour des mesures

dâ??investigation qui sâ??apparentent Ã de la torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dÃ©gradants Ã», ont-ils dit.

Les autoritÃ©s israÃ©liennes devraient Ã« immÃ©diatement et entiÃ¨rement revoir, suspendre et/ou rÃ©voquer la dÃ©fense de nÃ©cessitÃ© utilisÃ©e dans les enquÃªtes criminelles, ainsi que toutes les lois, rÃ©gulations, politiques et pratiques qui autorisent, justifient, approuvent ou autrement conduisent Ã lâ??impunitÃ© pour des violations aussi graves des droits de lâ??homme Ã».

Ils ont dit que les Etats Ã©taient juridiquement responsables de la torture ou des mauvais traitements pratiquÃ©s par leurs agents et quâ??ils avaient lâ??obligation dâ??empÃªcher et de punir de tels actes. Les victimes doivent bÃ©nÃ©ficier dâ??une rÃ©paration et dâ??une rÃ©habilitation totales.

Les experts continueront Ã engager le dialogue avec les autoritÃ©s et Ã surveiller Ã©troitement la situation.

FIN



Les experts : Mr. Nils Melzer, Rapporteur SpÃ©cial sur la torture et autres traitements ou punitions cruels, inhumains et dÃ©gradants ; **Mr. S. Michael Lynk**, Rapporteur SpÃ©cial sur la situation des droits de lâ??homme dans le Territoire palestinien occupÃ© depuis 1967 ; **Leigh Toomey** (PrÃ©sident-Rapporteur), **Elina Steinerte** (Vice-prÃ©sidente), **Miriam Estrada-Castillo**, **Mumba Malila**, **Seong-Phil Hong**, Groupe de Travail sur la DÃ©tention Arbitraire.

Les Rapporteurs SpÃ©ciaux, les Experts IndÃ©pendants et les Groupes de Travail font partie de ce que lâ??on connaÃ®t sous le nom de ProcÃ©dures SpÃ©ciales du Conseil des Droits de lâ??Homme. Les ProcÃ©dures SpÃ©ciales, organe le plus important du systÃ¨me des Droits de lâ??Homme de lâ??ONU, est le nom gÃ©nÃ©rique donnÃ© aux mÃ©canismes indÃ©pendants de recherche et de suivi du Conseil qui traitent soit dâ??une situation spÃ©cifique Ã un pays, soit de questions thÃ©matiques dans toutes les parties du monde. Les experts des ProcÃ©dures SpÃ©ciales travaillent

sur la base du volontariat ; ils ne font pas partie du personnel de l'ONU et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation et travaillent à titre individuel.

Droits de l'Homme de l'ONU, Page par Pays à Israël

Pour plus d'information et les **demandes des médias**, veuillez contacter : Koat Aleer (+41 22 917 9194 / kaleer@ohchr.org).

Pour les demandes de médias au sujet d'autres experts indépendants de l'ONU, veuillez contacter Renato de Souza (+41 22 928 9855 / rrosariodesouza@ohchr.org)

Suivez les actualités relatives aux experts en droits de l'homme indépendants de l'ONU sur Twitter @UN_SPExperts.

Le monde dans lequel nous vivons vous préoccupe ?

Alors DEFENDEZ les droits de quelqu'un aujourd'hui.

#Standup4humanrights

et visitez la page <http://www.standup4humanrights.org>

Source : [OHCHR](https://www.ohchr.org/)

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Tags

1. impunité pour actes de torture
2. mauvais traitements
3. Nations Unies
4. OHCHR
5. ONU
6. torture

date créée

2021/02/12